

Département : ARDECHE

Commune : BESSAS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE

**Absents excusés :** Patrick SARRAZIN donne procuration à Sylvie CHEYREZY, Cédric CHANNAC donne procuration à Francis PANSIER

**Secrétaire de séance :** Annie THOULOZE

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE**

- **Tickets restaurant 2025**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduite des tickets restaurants. Le coût unitaire étant de 8 €, la participation de la commune s'élève à 50 % de ce montant.

- **Modification des statuts de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche concernant la police de la publicité**

La communauté des communes des Gorges de l'Ardèche a modifié ses statuts suite à la prise de compétence de la police de la publicité.

- **Mise à jour des ressources humaines**

Le CDG a informé de la suppression de la catégorie C sous peu, le poste de la secrétaire de mairie doit donc être modifié.

- **Dossier Loi sur l'Eau**

La commune a le projet de créer une station d'épuration, ce projet a un impact direct sur le milieu aquatique et doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau.

La société RCI, maître d'œuvre du projet déposera ce dossier.

- **Ouverture de crédits**

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits afin de régler les factures d'investissement non reçues avant la fin de l'année précédente.

- **Demande subvention**

L'Union Fédérale des Anciens Combattants et victimes de guerre a envoyé un courrier demandant une subvention. Cette association est présente avec le porte drapeau lors des cérémonies commémoratives. Le conseil municipal accepte de leur verser 100 €.

Le Maire  
Alain CHAMBON

